


# DOSSIER D'ENREGISTREMENT



## EXTENSION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE

### PJ1 : DESCRIPTION DU PROJET



Référence	A2210.149	Réalisé par
Version	1	 1690 rue Aristide Briand - 76650 PETIT COURONNE Tél. : 02 35 68 87 64 - <a href="mailto:contact@securit-ingenierie.com">contact@securit-ingenierie.com</a> <a href="http://www.securit-ingenierie.com">www.securit-ingenierie.com</a>
Date	Le 28/03/2023	
Rédacteur	A. CHEVALLIER	
Nb de pages	10	

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
1.1	Description générale.....	3
1.2	Localisation .....	4
1.3	Description du projet.....	5
<b>2</b>	<b>ACTIVITE REPERTORIEES DANS LA NOMENCLATURE.....</b>	<b>6</b>
2.1	Classement des différentes rubriques ICPE .....	6
2.2	Rubriques loi sur l'eau .....	7
2.3	Positionnement vis-à-vis du statut SEVESO.....	7
<b>3</b>	<b>CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'ASSIETTE .....</b>	<b>8</b>
3.1	Urbanisme .....	8
3.2	Topographie du terrain d'implantation.....	9
<b>4</b>	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION.....</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>PHASE D'EXPLOITATION .....</b>	<b>10</b>
5.1	Accès au site et opération de chargement.....	10
5.2	Organisation des stockages.....	10

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 2/10

# 1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

## 1.1 Description générale

La société DUFOUR ENTREPOTS est située avenue Port Jérôme II à Saint-Jean-De-Folleville (76). L'entreprise est spécialisée dans la réception, le stockage et l'expédition de produits potentiellement combustibles divers. Le régime ICPE de l'établissement correspond à l'enregistrement notamment pour la rubrique 1510.2-b

Dans le cadre du développement de son activité et de sa capacité de stockage, DUFOUR ENTREPOTS a le projet de construction d'une extension dans la continuité de celle déjà réalisée et exploitée selon l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 octobre 2019.

Ces nouvelles cellules de stockage entraîneront une augmentation de la quantité de matières stockées. Cette extension relève à elle seule du régime de l'enregistrement ICPE pour la rubrique 1510-2 avec un volume d'entrepôt supplémentaire estimée de 66 720 m<sup>3</sup>.

L'établissement dans son ensemble relèvera du régime de l'Enregistrement.

Les activités du site resteront les mêmes que celles exercées actuellement :

- Accueil des camions et démarches administratives ;
- Réception et expédition ;
- Stockage (Produits manufacturés, équipement de salon de jardin, cosmétiques, pharmaceutiques...)

Les camions seront réceptionnés depuis les quais. Les palettes seront déchargées puis acheminées à leur emplacement avec l'utilisation de chariots de manutention. Pour la phase d'expédition, le procédé se fera de manière inverse à la réception avec le même type d'outil.

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 3/10

## 1.2 Localisation

Le terrain d'implantation du projet est situé sur la commune de Saint-Jean-De-Folleville, sur la zone d'activité de Port-Jérôme II.



Planche 1 : Localisation du site (Source : Géoportail)



Planche 2 : Vue aérienne de la parcelle d'implantation (Source : Géoportail)

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement Page 4/10
-----------	-----------------------------	---------------------------------------

Le site est bordé par :

- Au Nord : la centrale de biométhane Caux Vallée de Seine en construction et une parcelle agricole
- Au Sud : la route industrielle et portuaire de Radicatel
- A l'Est : une parcelle destinée au projet d'usine de recyclage Eastman
- A l'Ouest : l'avenue Port Jérôme II

### 1.3 Description du projet

Le projet se situe sur une parcelle de 19 000m<sup>2</sup> pour une emprise au sol du bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup>. Cette parcelle s'ajoute aux deux autres utilisées par DUFOUR ENTREPOTS pour une surface totale de 60 565 m<sup>2</sup> dont 12 000 m<sup>2</sup> actuellement bâtis.

Le tableau ci-dessous indique les surfaces du bâtiment :

Bâtiment	Surface m <sup>2</sup>
1	6000
2	6000
3 (projet d'extension)	6000
TOTAL	18 000

**Tableau 1 : Surfaces utilisée par Dufour Entrepôt**

Le bâtiment projeté sera décomposé comme suit :

- 2 cellules de stockage : 3000 m<sup>2</sup>
- 8 quais de réception et d'expédition au niveau de la cellule C (Sud)
- Un local de charge : 152 m<sup>2</sup>

La structure sera à minima R60 (structure poteaux poutres béton).

Les parois des façades Est, Nord et Sud, seront constituées d'une paroi béton préfabriquée sur 4.50 m de hauteur, puis en bardage double peau avec isolant type laine de roche. Les deux nouvelles cellules seront séparées entre elles et des cellules déjà existantes par des murs REI 120, dépassant d'un mètre en toiture.

En complément de ce bâtiment principal, l'extension disposera également de voiries en enrobé permettant d'accéder aux installations et de circuler sur la périphérie du bâtiment.

Les activités de DUFOUR ENTREPOTS ne seront pas à l'origine d'effluents liquide ou gazeux, à l'exception des rejets atmosphériques liés aux véhicules et engins de transport routier.

Les eaux pluviales des voiries du site, susceptibles d'être polluées par des hydrocarbures, seront envoyées vers un bassin de rétention des eaux pluviales après traitement par un séparateur hydrocarbures.

Les espaces verts du site seront aménagés afin que l'aspect visuel des installations soit harmonieux.

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 5/10

## 2 ACTIVITE REPERTORIEES DANS LA NOMENCLATURE

### 2.1 Classement des différentes rubriques ICPE

Rubrique	Intitulé	Installations concernées et quantités	Classement ICPE
1510-2b	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques : 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant : b) Supérieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 900 000 m <sup>3</sup>	4 cellules existantes de 3000 m <sup>2</sup> et création de 2 nouvelles cellules de 3000 m <sup>2</sup> Hauteur de l'acrotère : 12,3 m, 11,12 m au faitage Soit 66 720 m <sup>3</sup> supplémentaires Volume total d'entrepôt site : 200 160 m <sup>3</sup>	Enregistrement
1511.2	Entrepôts frigorifiques (température positive = température de 0 °C à 18 °C)	Stockage dans une cellule dédiée de 3000 m <sup>2</sup> 5 niveaux de palettes H=8m Total 7 300 m <sup>3</sup>	DC
1530.1	Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés	Stockage dans toutes les cellules maximums 5 niveaux de palettes soit 14 600 m <sup>3</sup> Total : 36 500 m <sup>3</sup>	E
1532.1	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets	Stockage dans toutes les cellules maximums 5 niveaux de palettes soit 14 600 m <sup>3</sup> Total : 36 500 m <sup>3</sup>	E
2662.2	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)	Stockage dans toutes les cellules maximums 5 niveaux de palettes soit 14 600 m <sup>3</sup> Total : 36 500 m <sup>3</sup>	E
2663.1-b	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères - à l'état alvéolaire	Stockage dans toutes les cellules maximums 5 niveaux de palettes soit 14 600 m <sup>3</sup> Total : 36 500 m <sup>3</sup>	E
2663.2-b	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères – autre cas	Stockage dans toutes les cellules maximums 5 niveaux de palettes soit 14 600 m <sup>3</sup> Total : 36 500 m <sup>3</sup>	E
2925-1	Ateliers de charge d'accumulateurs électriques 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW	Actuel = 40 kW, Après extension, Total = 80 kW	D

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 6/10

Rubrique	Intitulé	Installations concernées et quantités	Classement ICPE
2910-A	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	Aérothermes à eau chaude d'une puissance de 730 kW (< à 1 MW)	NC

**Tableau 2 : Classement des différentes rubriques ICPE**

Le site est donc soumis à enregistrement au titre de la rubrique 1510-2-b de la nomenclature ICPE.

Suite à la refonte de la rubrique 1510 et des rubriques connexes (1511, 1530, 2662...), cette rubrique « englobe » les autres rubriques relatives au stockage couverts de matières combustibles.

Les rubriques grisées sont citées pour mémoire.

## 2.2 Rubriques loi sur l'eau

Rubrique IOTA 2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : - Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	La surface totale du projet est de 5,9 ha. Les eaux pluviales du site seront rejetées en Seine via le réseau de fossés de la zone industrielle. Le projet n'intercepte pas à proprement parler de bassin versant car il existe des installations et aménagements hydraulique en amont de l'établissement	D
-----------------------	--	--	---

## 2.3 Positionnement vis-à-vis du statut SEVESO

Il n'y aura pas de produit dangereux relevant des rubriques 4XXX en quantité notable sur site.

Il n'y a donc pas de franchissement direct de seuil SEVESO sur les rubriques.

Le site ne sera pas classé SEVESO par l'application de la règle du cumul.

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 7/10

### 3 CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'ASSIETTE

#### 3.1 Urbanisme

Le projet est implanté sur la parcelle 896 section OD sur la zone d'activité de Port-Jérôme II.

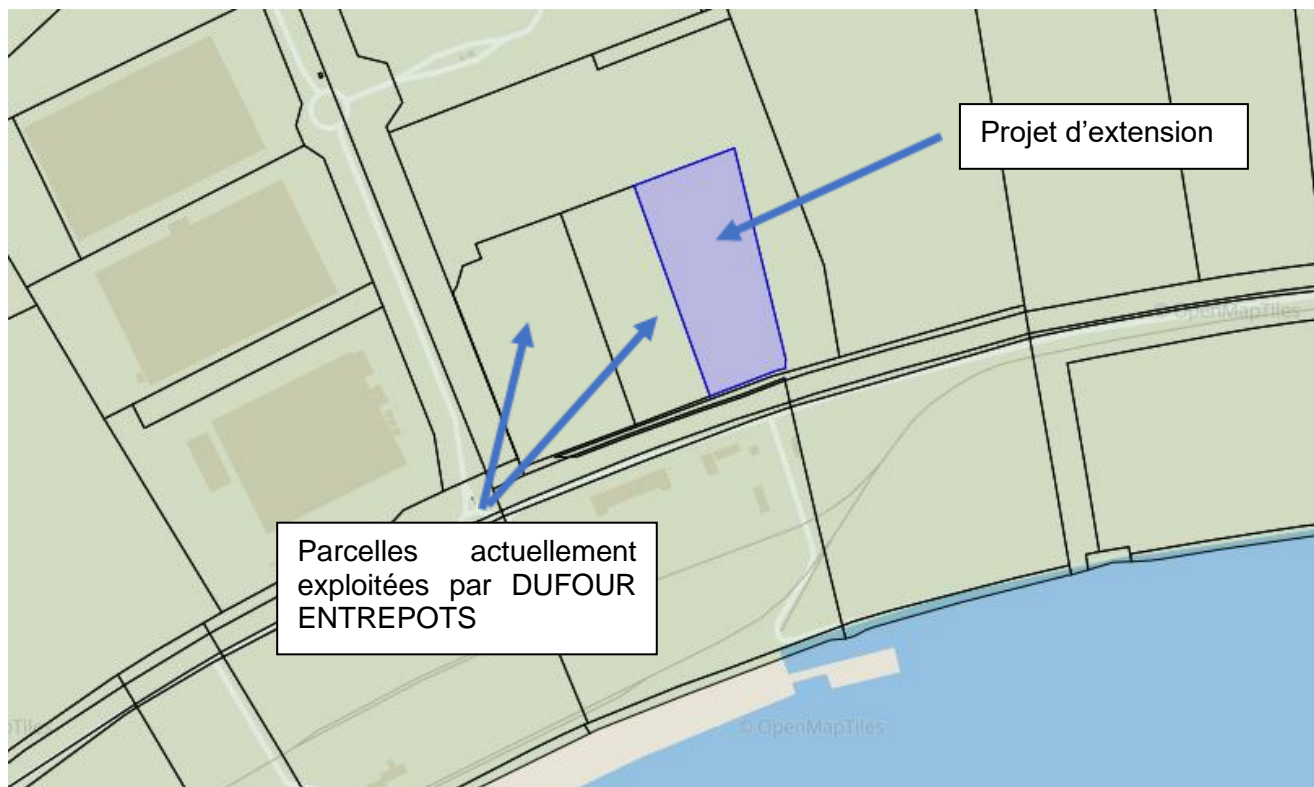


Planche 3 : Extrait cadastral de la zone d'activité de Saint-Jean-De-Folleville (Source : Géoportail)

A ce jour, la parcelle est identifiée comme terrain agricole, mais fait partie du périmètre de la zone d'activités de Port-Jérôme II. La parcelle est située en zone UI du PLU de Saint-Jean-De-Folleville, c'est-à-dire une « zone à vocation principale d'activités industrielles pouvant générer des risques ».

Ces terrains sont soumis aux dispositions d'urbanisme et zonage suivant :

- Le PLU approuvé le 18/12/2008
- La Zone UI du PLU.

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 8/10



### 3.2 Topographie du terrain d'implantation

La parcelle est relativement plane et avec un faible dénivelé (0.2 m), l'altitude au centre de la parcelle est d'environ 3.7 m

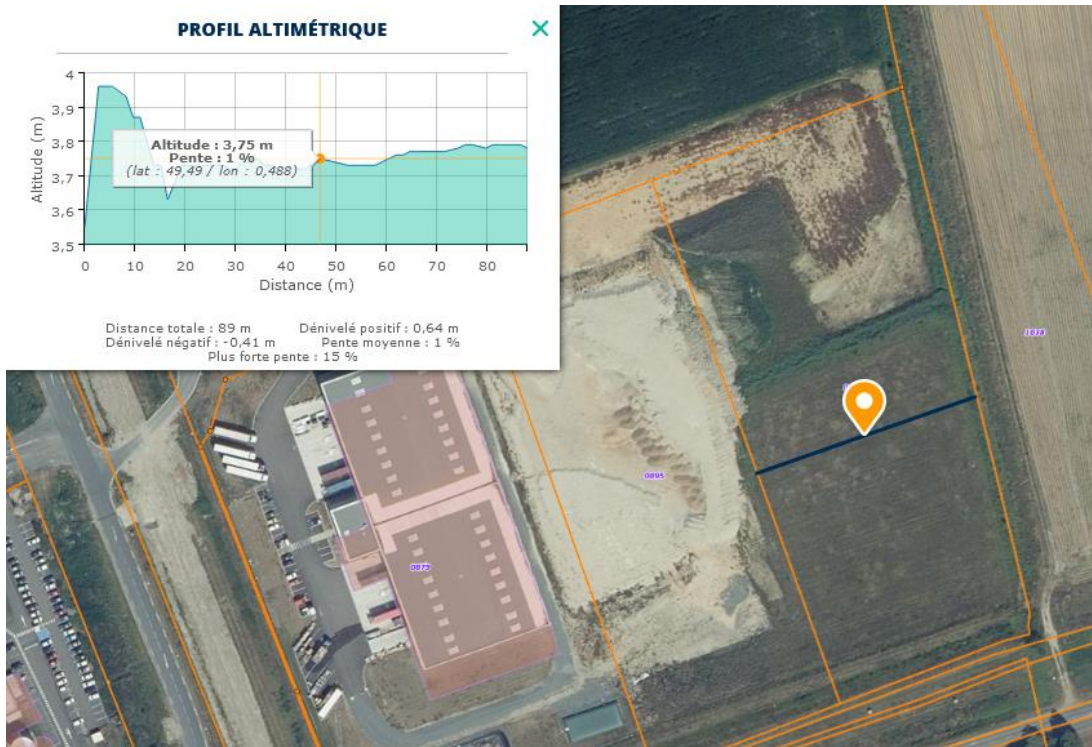


Planche 4 : Profil altimétrique Est-Ouest (Source : Géoportail)

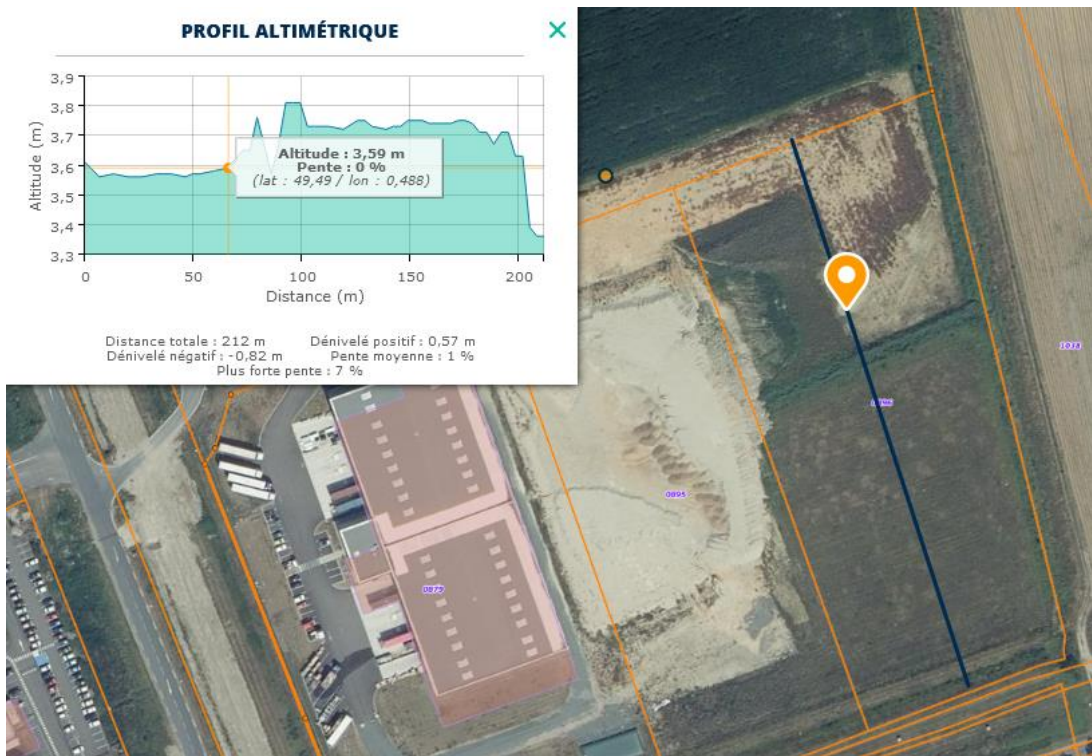


Planche 5 : Profil altimétrique Nord-Sud (Source : Géoportail)

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 9/10

## 4 TRAVAUX DE CONSTRUCTION

---

Les travaux de construction permettront de :

- Nivelier et terrasser le terrain afin de préparer l'implantation des installations ;
- Construire l'intégralité du projet une fois le nivellement effectué.

Le projet tel que présenté sera construit en une phase unique.

Les matériaux nécessaires à la construction seront apportés sur le site au fur et à mesure des travaux de construction.

La durée des travaux est estimée à 12 mois.

## 5 PHASE D'EXPLOITATION

---

### 5.1 Accès au site et opération de chargement

Les palettes arriveront par poids lourds, ils accèderont au site par l'accès dédiés. Ils se stationneront au niveau du parking d'attente des poids lourds afin de se présenter à l'accueil et d'effectuer les contrôles administratifs. Ils seront alors dirigés vers un quai pour effectuer les opérations de chargement et de déchargement à l'aide d'un quai niveleur.

Une fois à quai, le personnel du site effectuera le chargement ou le déchargement des produits qui seront alors orientés vers la zone de stockage appropriée.

Une fois les opérations effectuées, le chauffeur repassera par l'accueil pour finaliser les démarches administratives. Les PL sortiront par le même accès qu'à l'entrée.

### 5.2 Organisation des stockages

Les marchandises seront séparées à la réception puis orientées vers les stockages appropriés dans les différentes cellules de l'extension. Des chariots de manutention seront utilisés pour le déplacement en interne.

Le mode de stockage sélectionné pour cette extension est le même que celui utilisé pour le bâtiment voisin, il s'agit de racks. La configuration des stockages (structures, nombre de niveaux...), sera la même que dans les cellules voisines.

A2210.149	PJ1 : Description du projet	Dossier d'enregistrement
		Page 10/10